



**Siryae**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026  
Reçu en préfecture le 06/07/2026  
Publié le 06/07/2026  
ID : 078-200063048-20260706-2026\_204-CC



## DÉCISION N° 2026-204

### **Objet : Convention de Sobriété Hydrique avec la Société Krys Groupe Services.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° D744-2026 du Comité Syndical du 24 février 2026 relative à l'adoption du modèle de convention de Sobriété Hydrique,

Vu le projet de convention avec le partenaire Société Krys Groupe Services à Bazainville proposé par la société SAUR,

Considérant la nécessité de définir les conditions dans lesquelles le Syndicat et le Délégué accompagnent la Société Krys Groupe Services à Bazainville pour l'aider à réduire son impact hydrique,

### **DÉCIDE**

Article 1 : de signer une convention de Sobriété Hydrique tripartite avec la société SAUR, sise 11 chemin de Bretagne 92130 Issy-les-Moulineaux et la Société Krys Groupe Services, sise Avenue de Paris 78550 Bazainville.

Article 2 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 6 juillet 2026

Guy PÉLISSIER  
Président



**Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau**

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : [contact@siryae.fr](mailto:contact@siryae.fr)

SIRET N° : 200 063 048 00017 - TVA N° : FR07200063048